

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

Commune de **THISÉ**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

OBJET

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mars

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RUISSSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : M. HEQUETTE (pouvoir à Mme ALLAIN), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme PETEY), Mme GAUTHIER (pouvoir à Mme RAHON)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame EDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les cycles de sorties piscine pour les élèves des écoles maternelles de Thisé et Roche Lez Beaupré ont lieu à la piscine Mallarmé, aux mêmes dates.

Via le présent projet de convention, il est donc proposé de mutualiser le moyen de transport lors de ces sorties. En effet, les bus sollicités ont la capacité d'emporter 2 classes.

Monsieur le maire précise que 7 sorties sont prévues, pour un coût total de 770 €, réparti à égalité entre les 2 communes, soit 385 € chacune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Valide les termes de la convention ;

Autorise le maire à signer tout document afférent.

Thise, le 27 mars 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT